Moustique tigre

- Télécharger le fichier «communes31 colonisées 2020.jpg» (228.4 Ko)
- Télécharger le fichier «Flyer moustique_Gites_Vfinale.pdf» (808 Ko)

Le moustique tigre, *Aedes albopictus*, colonise de plus en plus de communes année après année en Haute-Garonne. Détecté pour la première fois en France en 2004 puis dès 2012 en Haute-Garonne, il a su s'adapter à notre climat et s'étendre sur le territoire national avec 64 départements colonisés aujourd'hui. Il est devenu une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre, sous certaines conditions, des maladies infectieuses comme les virus du chikungunya, de la dengue et Zika aussi appelées « arboviroses ». Ainsi, en 2020, 40 cas importés de ces maladies (58 cas en 2019) ont été gérés en Haute-Garonne sans qu'aucun foyer épidémique n'ait pu émerger par la suite.

Les résultats de la surveillance entomologique obtenus en 2020 confirment la forte présence du moustique tigre puisque 188 communes (+ 7 communes soit 32 %) sont maintenant déclarées colonisées, représentant 89% de la population de Haute-Garonne ainsi directement exposée.

Pour la saison 2021, dans un contexte d'omniprésence avérée du moustique tigre en Haute-Garonne, le programme annuel de surveillance entomologique s'oriente vers un suivi recentré autour des populations les plus vulnérables et sensibles (établissements de santé, établissements médico-sociaux) ainsi que les sites les plus fréquentés (sites touristiques) ou particulièrement « à risque » d'un point de vue environnemental (sites industriels).

Il est unanimement admis que l'éradication du moustique tigre n'est pas techniquement réalisable à l'échelle d'un grand territoire (une femelle pond plus de 300 œufs dans sa vie facilitant la persistance de l'espèce). Toutefois, il est possible de contenir son expansion et surtout sa densité locale, parfois source de nuisance perçue par la population, en intégrant la lutte préventive à vos activités.

- **La lutte préventive : éliminer durablement les sources de moustiques**

L'objectif de la lutte préventive est la réduction durable des gîtes. Avec une vigilance intégrée aux actions quotidiennes de vos équipes (entretien des espaces publics, salubrité publique, aménagement urbain…), associée à une sensibilisation de vos administrés vous contribuez à informer sur les gestes de prévention pour contenir la nuisance et réduire le risque sanitaire.

Ces actions simples de repérage et de surveillance peuvent être renforcées dans les quartiers émettant des signalements de nuisance.

Rappels sur le cycle de vie du moustique tigre :

Les moustiques pondent dans des rétentions d'eau et des adultes en émergent après une semaine généralement. Ces rétentions, nommées « gîtes », sont généralement de petits récipients en eau à proximité des habitations. Ils peuvent être souterrains, aériens et, ne dépendent pas de la nature du contenant (métal, plastique, pierre, béton, bois…).

Seules les moustiques femelles adultes piquent et peuvent devenir une source de nuisance si leur densité augmente. Le moustique tigre n'est pas porteur du virus. Il ne peut le transmettre que s'il a piqué une personne malade.

Toutefois, ce moustique se déplace peu (moins de 150 m dans sa vie) et persiste donc à proximité des gîtes de naissance.

A contrario, la seule lutte contre la nuisance provoquée par les moustiques adultes avec un insecticide n'est pas recommandée. En effet, les effets des applications d'un insecticide sont temporaires d'autant plus si les sources de moustiques ne sont pas éliminées auparavant. De plus, les insecticides contre les moustiques adultes ont tous un impact environnemental qu'il convient d'éviter.

Toute nuisance constatée a son origine dans un rayon de 100-150m du fait de la faible dispersion des moustiques adultes : Les gîtes sont généralement de petits contenants en eau au sol, enterrés ou aériens qu'il convient d'éliminer durablement (destruction, élimination, remblais…) sans utilisation d'insecticides.

L'ARS réserve les applications d'insecticide à la seule élimination directe des moustiques adultes autour des cas d'une maladie transmise par les moustiques, dans le but d'éliminer localement les moustiques potentiellement porteurs de l'agent pathogène avant qu'ils ne les transmettent à d'autres personnes en limitant ce traitement dans un rayon de 150m autour des lieux fréquentés par le malade.

- **2020 : évolution réglementaire (les ARS chargées des missions de surveillance entomologique et d'intervention autour des cas suspects)**

L'année 2020 a vu la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la prévention des maladies vectorielles et a permis à l'ARS d'identifier la société ALTOPICTUS comme opérateur de lutte antivectorielle sur toute la Haute-Garonne.

Ainsi, l'ARS a mandaté ALTOPICTUS tant pour la surveillance entomologique que pour les interventions autour des cas avérés d'arboviroses afin de prévenir les épidémies de maladies vectorielles en Haute-Garonne.

Cette entreprise est donc susceptible d'intervenir sur votre territoire. Vous serez dûment informés de tout cas avéré sur votre commune et des mesures de gestion qui seront mises en œuvre. Pour des raisons de santé publique, les actions devront se faire rapidement. Aussi, je vous remercie de prévoir le meilleur accueil aux équipes de notre opérateur.

Par vos missions de salubrité, vos pouvoirs de police, la connaissance de votre population et de votre territoire, vous êtes le partenaire incontournable dans la lutte contre cet insecte. En désignant un référent technique, il nous permettra de travailler ensemble à l'information de la

population sur les mesures préventives, au contrôle des environnements pour la détection et l'élimination des gîtes, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation de publics.

Les ARS sont également en charge de la coordination des mesures de prévention et d'information. A ce titre, je vous rappelle que mes services ont élaboré une stratégie partagée de mobilisation sociale, présentée en préfecture en avril 2019, dont vous pouvez être le porteur de certaines actions sur votre territoire.

- **2021 : la communication de nouveaux outils vers les acteurs de terrain**

L'ARS va diffuser 2 lettres annuelles d'information à votre destination afin de communiquer/ transmettre des informations pratiques et vous proposer des outils utiles à la lutte antivectorielle.

Par ailleurs, de nouveaux supports d'information (flyer et affiches) sont en cours de finalisation (flyer d'information joint à ce courrier) et peuvent vous être transmis sur simple demande si vous souhaitez les utiliser dans votre territoire. De plus, la page dédiée à la lutte antivectorielle sur le site internet de l'ARS est en cours de révision pour devenir une source d'information et d'outils pratiques.

Dans le cadre de la surveillance de l'implantation du moustique, je vous invite à rediriger vos administrés en cas de signalement de moustiques vers : https://signalement-moustique.anses.fr. Ce portail national donne également accès à des informations validées sur le moustique tigre (mode de vie, répartition, risque sanitaire…) et les moyens de protection.

Mes services se tiennent à votre disposition afin de répondre à vos sollicitations et vous accompagner dans vos actions de sensibilisation, de médiation et de lutte préventive. Comme évoqué précédemment, l'identification d'un référent au sein de votre commune faciliterait les échanges et nos actions conjointes. Nous vous invitons à transmettre ses coordonnées à l'ARS, délégation départementale de Haute-Garonne : ARS-OC-DD31-PGAS@ars.sante.fr